

Qu'est-ce que l'Assurance-vie mineur ?

Contrairement aux croyances populaires, l'assurance-vie n'est pas une assurance-décès...

Mais bien une enveloppe d'investissement.

C'est l'enveloppe idéale pour faire fructifier, plus fortement que sur des Livrets, de l'**épargne à long terme pour votre enfant** :

Par exemple, en vue de ses études, ou pour lui donner un coup de pouce pour un futur achat immobilier.



Liquidité

Votre argent reste disponible à tout moment, vous pouvez le **retirer en partie ou en totalité** en quelques jours.



Flexibilité

Futur achat immobilier, succession... L'assurance vie s'adapte à votre projet !



Avantages fiscaux

Après 8 ans d'ancienneté, vos **gains seront moins imposés**.



Transmission de patrimoine

L'assurance vie est **considérée comme hors succession** et réduit donc l'imposition de vos héritiers.ères.



Bon à savoir :

Pour ouvrir un contrat d'assurance vie mineur, l'**accord des deux représentants légaux** de l'enfant est nécessaire.

Que contient une assurance vie ?

L'argent placé sur une assurance vie peut financer 2 types de support : du fonds en euros ou des **unités de compte**.

Fonds en euros

- Obligations souveraines (d'état) et obligations d'entreprises
- Capital garanti
- Faibles perspectives de rendement

Unités de compte

- Actifs composés d'entreprises cotées en bourse (actions, obligations)
- Capital non-garanti
- Perspectives de rendements plus élevées



Bon à savoir :

- “**Capital garanti**” dit aussi opacité... Et donc impossibilité de vous garantir un investissement qui ne finance pas la production ou l'extraction d'énergies fossiles.
- Chez Goodvest, vous retrouverez uniquement des **Unités de compte**, et pas de fonds en euros.

Que se passe-t-il à la majorité ?

À la majorité de votre enfant, celui-ci devient détenteur du contrat d'assurance vie. Il a donc la liberté de **retirer tout ou partie du capital** pour financer ses projets !

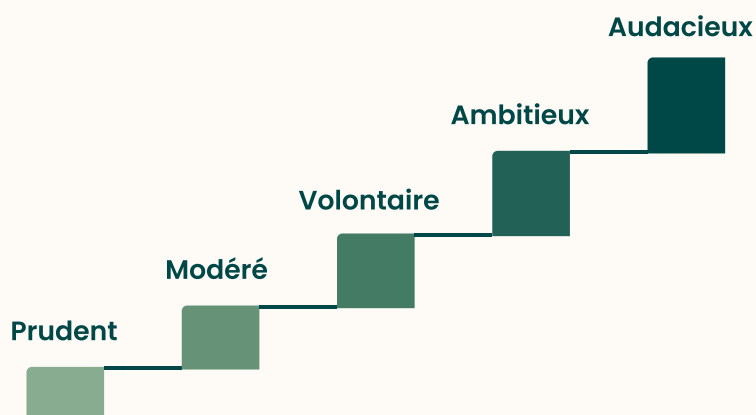
Vous avez également la possibilité, à l'ouverture du contrat, d'y associer un **Pacte adjoint** : cela vous permettra, si vous le souhaitez, de retarder la transmission de votre contrat Goodvest Kids à un âge ultérieur (**25 ans maximum**).

Astuce : Ouvrez votre assurance vie Kids **le plus tôt possible** pour votre enfant : car en matière de rendements, le temps est votre meilleur allié !

Mettez en place **des versements mensuels automatisés**, qui vous permettront d'investir sur le long terme. C'est une méthode d'investissement éprouvée qui vous permet d'étaler le risque dans le temps.

Quel profil de risque choisir ?

Chez Goodvest, vous avez le choix entre **5 profils d'investisseur**, plus ou moins exposés au risque :



Bon à savoir :

- Plus votre **profil** est risqué, plus la part (%) d'actions dans votre investissement augmente. À l'inverse, plus votre profil est prudent, plus la part d'obligations est conséquente.
- Tous les profils ne donnent pas accès aux mêmes thèmes d'investissement. *Par exemple, les thèmes Forêts et Solutions climatiques ne sont accessibles qu'à partir du profil Ambitieux.*
- Plus votre **horizon de placement** est long (donc plus votre enfant est jeune à la date d'ouverture du contrat), plus vous pouvez vous permettre de prendre du risque.
- Vous avez la possibilité de modifier votre profil à tout moment depuis votre **Espace Client**.

Gestion pilotée ou gestion libre ?

Gestion pilotée

- Investissement géré par des **professionnels**
- Ajustements réguliers pour **optimiser la performance**

Gestion libre

- Investissement géré par vous-même
- Flexibilité

Chez Goodvest, nous vous proposons uniquement de la **gestion pilotée**. Une fois que vous avez souscrit, on s'occupe de tout pour que vous n'ayez à vous occuper de rien.

Quels sont les frais appliqués par Goodvest ?

Chez Goodvest, votre assurance vie vous coûte **1,70% à 1,90% par an**, tout compris. Ces frais sont répartis ainsi :

0,60% de frais de
l'assureur Generali

0,90% de frais
de gestion Goodvest

0,20% à 0,40%
de frais des fonds*

**Prélevés sur votre performance annuelle. Ces frais sont aussi appelés "frais indirects"*

0%

de frais d'entrée,
de sortie
ou de versement

0%

de frais de
performance
ou d'arbitrage

0%

de frais de rétrocession
sur les supports
investissement



Bon à savoir :

- Les **frais directs** (frais de l'assureur et frais de gestion) sont calculés annuellement et vous sont prélevés trimestriellement.
- Les **frais indirects** (frais des fonds) sont prélevés sur votre performance annuellement.
- Les frais indiqués par d'autres courtiers ne tiennent souvent pas compte des frais indirects... Pourtant, ceux-ci peuvent gréver la performance de votre investissement !
- Chez Goodvest, nous avons à coeur d'être entièrement transparents sur nos frais : de **1,70% à 1,90%**, pas de mauvaise surprise à la sortie.



[Cliquez ici pour en savoir plus sur l'assurance vie mineur](#)

Investir présente un risque de perte en capital et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ceci ne constitue pas un conseil en investissement. Toutes les stratégies ne sont pas adaptées à toutes et tous. Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une étude de votre profil investisseur et de vos objectifs